

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1614**présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production d'un rapport annuel pour chaque commune ou intercommunalité en vue de rendre compte de l'artificialisation des sols des territoires concernées est une lourdeur administrative supplémentaire inutile. Il convient donc de supprimer cet article.